

Commune
de SAINT-ABIT



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 05 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers :

En exercice: 10
Présents: 7
Votants: 7

Date de convocation : 28 novembre 2019

Date d'affichage : 28 novembre 2019

L'An Deux mille Dix-Neuf et le cinq du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames CAZET Joëlle, RUDZKY Nadine, RUIZ Caroline, Messieurs CAZET Michel, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, CAZABAN Alexandre.

ABSENTS/EXCUSÉS : BAROU-DAGUES Éric, DERWEDUWEN Xavier, ROZES Nicolas.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

1) Objet : Approbation du PV précédent

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du PV précédent, pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Abit, à l'unanimité, approuve le PV.

2) Objet : Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire Michel CAZET propose au Conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'assistant administratif à temps non complet pour assurer des missions de secrétaire de mairie. L'emploi serait créé pour la période du 4 décembre 2019 au 6 janvier 2020.

La durée hebdomadaire moyenne de travail sera fixée à 11 heures

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 468 majoré 409.

Après avoir entendu monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE - la création, pour la période du 4 décembre au 6 janvier 2020, d'un emploi non permanent à temps non complet d'assistant administratif représentant 11 heures de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 468 majoré 409.

AUTORISE le Maire Michel CAZET à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire Michel CAZET

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3) Objet: Création d'emploi

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emploi de secrétaire de mairie est à pourvoir en raison de la demande de cessation de fonctions de l'agent qui l'occupait, à compter du 02 Septembre 2019. A l'occasion de son remplacement, il propose de compléter le tableau des emplois de la commune en précisant les grades correspondant à cet emploi sur lequel pourra être recruté le nouvel agent, recrutement qui pourra être fait à compter du 07 janvier 2020.

Emploi	Grades associés	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Secrétaire de mairie	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Rédacteur - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps non complet 29 heures

L'agent pourra prétendre à la nouvelle bonification indiciaire correspondant au poste occupé. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps non complet (29 h hebdomadaires) relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et du grade de rédacteur principal seconde classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4) DM 1

Date de convocation :		VOTES	
Nombre de membres en exercice :	10	Pour :	0
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10	Abstention :	0

L'an, le, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Michel CAZET

Présents : Mmes CAZET Joëlle, RUIZ Caroline, Mrs BERNADET Jean-Pierre, CAZABAN Alexandre, FRANÇOIS Paul.

Procurations :

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance :

Objets : DM numéro 1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
63512 (011) : Taxes foncières	-90,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des re	90,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

5) DM 2

Date de convocation :		VOTES	
Nombre de membres en exercice :	10	Pour :	0
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10	Abstention :	0

L'an, le, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Michel CAZET

Présents : Mmes CAZET Joëlle, RUIZ Caroline, Mrs BERNADET Jean-Pierre, CAZABAN Alexandre, FRANÇOIS Paul.

Procurations :

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance :

Objets : DM 2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 99 : Réseaux de voirie	-20 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-20 500,00
	-20 500,00		-20 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-20 500,00		
615231 (011) : Voiries	20 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	-20 500,00	Total Recettes	-20 500,00

6) QUESTIONS DIVERSES :

Entretien des points incendie compétence de la CCPN
Puisards nettoyés compétence de la CCPN
Colis des aînées répartitions effectuée le 14/12/2019
Point sur l'accessibilité

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h41.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET.